



PROGRAMME DE FORMATION

ADR 1.3 - Métiers – METIERS - ADR 1.3

M1BOP – M1BOP - Sécurité à la fabrication et au transport des bitumes et dérivés

Objectifs opérationnels

Etre sensibilisé aux risques présentés par les produits manipulés et développer un esprit de sécurité et de prévention. Etre en mesure de respecter et d'appliquer correctement la réglementation du transport des bitumes et dérivés.

Cette formation répond aux exigences des chapitres 1.3 de l'ADR.

Durée

1,00 jour(s)
7:00 heures

Public visé

Encadrement, maîtrise et personnel d'exécution des usines de fabrication de liants.

Prérequis

Connaissance du métier.

Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: referent.handicap@apth.fr

Aptitudes / Compétences

A l'issue de la formation le stagiaire sera sensibilisé aux risques présentés par les produits manipulés et développera un esprit de sécurité et de prévention. Il sera en mesure de respecter et d'appliquer correctement la réglementation du transport des bitumes et dérivés.

Moyens et supports pédagogiques

Méthodes pédagogiques (théorie 70% et pratique 30%) - Livret de stage - Formateur agréé par le ministère des transports.

Encadrement

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses.

Evaluation des acquis

Remise d'une attestation de formation.

Délais d'accès

Aucun délais particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.



Programme de formation

A- ACCUEIL

- Programme Tour de table

B- RAPPELS SUR LA CONNAISSANCE DES PRODUITS MANIPULES

- origine des produits de base: bitumes, cut-backs, produits pour mise en émulsion
- caractéristiques des produits finis et dangers présentés
- risques liés à l'électricité statique

C- EXPERIENCES

D- GENERALITES SUR LA REGLEMENTATION DU TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES

- application de l'ADR et de l'arrêté TMD
- classement des matières

E- SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS SPECIFIQUES DES VEHICULES

- signalisation des véhicules
- équipements électriques

F- DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

- certificats d'agrément des véhicules
- certificat de formation des conducteurs
- document de transport
- consignes écrites

G- PRÉVENTION DES RISQUES

- protocole de sécurité
- équipements de protection (EPI)
- respect des procédures de chargement et de déchargement

H- RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DU TRANSPORT

- rôle et missions du conseiller à la sécurité
- responsabilités des différents intervenants
- les contrôles routiers (§ 5, annexe I, arrêté TMD)

I- NOTIONS DE SÛRETÉ

- principes généraux
- marchandises dangereuses à haut risque

J- VÉRIFICATION DES ACQUIS

QUESTIONS DIVERSES

SYNTHÈSE ET ÉVALUATION DU STAGE

